

Communiqué de presse

Suisselab a toujours agi en toute bonne foi

Suisselab rejette catégoriquement l'accusation du Contrôle fédéral des finances

Zollikofen, le 18 juin 2019. À son assemblée générale 2019, Suisselab SA a informé ses actionnaires que le Contrôle fédéral des finances (CDF) accuse le centre de compétence national en matière d'analyse du lait sis à Zollikofen dans le canton de Berne d'avoir reporté trop de coûts sur le contrôle du lait de droit public. Le conseil d'administration a souligné que Suisselab SA avait toujours agi en toute bonne foi et avait effectué ses ventilations correctement dans sa comptabilité. Il rejette catégoriquement l'accusation comme quoi Suisselab SA aurait présenté des coûts trop élevés dans ses demandes de subventions et aurait ainsi touché près de CHF 2 millions de subventions fédérales en trop en 2016 et en 2017.

Suisselab effectue le contrôle du lait dit de droit public sur mandat de l'Office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et de la branche laitière. Les modalités sont réglées dans un contrat qui est entré en vigueur en juillet 2016. Depuis, Suisselab touche des subventions directes et dépose annuellement des demandes de subventions auprès de l'OSAV. De plus, Suisselab établit chaque année un rapport sur le contrôle du lait et sur les subsides fédéraux utilisés à cette fin. Pour les années 2016 et 2017, Suisselab a soumis ses rapports à l'OSAV, rapports qui n'ont pas été contestés.

Les responsables de Suisselab ont donc été d'autant plus étonnés d'être accusés d'avoir reporté trop de coûts sur le contrôle du lait de droit public après un contrôle du CDF. Suisselab estime n'avoir commis délibérément aucun délit, comme l'a souligné le conseil d'administration envers les actionnaires lors de l'assemblée générale 2019 : l'entreprise a toujours agi en toute bonne foi et a effectué toutes les ventilations correctement dans la comptabilité. En même temps, le conseil d'administration a rappelé que Suisselab avait réduit les coûts du contrôle du lait de droit public de près de CHF 1,4 millions entre 2013 et 2018, contribuant de la sorte à économiser des subventions. « Nous n'avons aucun intérêt, ni aucune motivation à maximaliser les subventions que nous recevons », a souligné Markus Gerber, le président du conseil d'administration.

Contrôle spécial

Immédiatement après avoir été informé de l'accusation du CDF, le conseil d'administration a décidé de charger un réviseur externe d'effectuer un contrôle spécial de sa présentation comptable. Les résultats de ce contrôle spécial seront disponibles ces

prochaines semaines. Le conseil d'administration les examinera, en tirera les conclusions qui s'imposent et informera en temps voulu.

Indépendamment de cela, l'accusation du CDF s'accompagne d'une éventuelle demande de remboursement de subventions, ce qui représenterait un événement majeur après la date de clôture du bilan. Comme prévu par le Code des obligations dans un tel cas, le conseil d'administration en a informé les actionnaires avant de leur soumettre les comptes 2018. Tenant compte de cette information, l'assemblée générale de ce jour a adopté ces derniers.

Distribution conforme au marché et consommation sûre de produits laitiers

En tant que centre de compétence national dans les domaines de l'analyse de lait et des diagnostics vétérinaires, Suisselab crée quotidiennement les bases pour une distribution conforme au marché et une consommation sûre de produits laitiers en Suisse. L'entreprise assume son rôle d'organisme de contrôle en toute bonne foi. Elle veille notamment à une gestion soigneuse des subsides fédéraux utilisés à cette fin, comme l'a souligné le président du conseil d'administration, Markus Gerber, à l'assemblée générale de ce jour : « Nous n'avons rien à cacher et nous nous engageons résolument pour clarifier rapidement les questions soulevées. »

Contact pour renseignements :

Markus Gerber, président du conseil d'administration de Suisselab SA, tél. +41 79 612 81 04